



En chambre d'hotel

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 1er janvier 2008

Malgré les articles que l'on peut lire sur votre site, je me permets de vous poser la question, peut-on fumer dans une chambre d'hôtel à partir du 01/01/08.

Réponse :

L'interdiction de fumer dans les hôtels porte sur l'ensemble des lieux clos et couverts à usage collectif. Les chambres ne sont donc touchées par cette interdiction que dans la mesure où l'hôtelier le décide. Il devra cependant clairement signaler cette éventuelle interdiction à son client.